



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité du Cégep de St-Félicien

Mai 2023



Québec, le 20 juin 2023

Madame Sylvie Prescott
Directrice générale
Cégep de St-Félicien
1105, boulevard Hamel, C. P. 7300
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité – premier cycle d'audit**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 18 mai 2023, du suivi transmis par le Cégep de St-Félicien le 9 janvier de la même année concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de novembre 2018, la Commission avait recommandé au Cégep de « se doter, à la formation ordinaire, d'un mécanisme de vérification des évaluations finales de cours et de s'assurer de son efficacité afin de veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants ».

Pour tenir compte de cette recommandation, le Cégep a fait parvenir une lettre, accompagnée d'annexes, expliquant ses mécanismes veillant à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Ainsi, pour apporter plus de rigueur et d'uniformité, le Cégep compte remplacer graduellement l'utilisation des devis locaux au sein de départements et des comités de programme par l'utilisation d'un gabarit de plan-cadre qui inclut une section prescriptive portant sur l'évaluation finale de cours et des compétences. L'intégration du gabarit de plan-cadre se fera avec le soutien d'un conseiller pédagogique pour chaque comité de programme. De plus, la section prescriptive dédiée à l'évaluation finale de cours et des compétences sera adoptée en département ou en comité de programme, à la Commission des études ainsi qu'au comité exécutif du conseil d'administration.

Le Cégep explique également qu'un gabarit de plan de cours, bonifié par l'ajout d'une section portant sur l'évaluation finale de cours et des compétences, sera déposé à la Commission des études à l'hiver 2023, pour utilisation à l'année 2023-2024.

La Commission note les actions entreprises par le Cégep en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité, notamment l'utilisation obligatoire du gabarit de plan de cours décrivant précisément l'évaluation finale de cours et des compétences, qui semble être une pratique porteuse. Néanmoins, selon la démonstration du Cégep, en aucun moment lors de la mise en œuvre des mécanismes, un regard direct n'est porté sur les évaluations finales de cours et des compétences, par exemple, en déléguant des responsabilités à des instances ou à des personnes en rendant obligatoire l'utilisation d'outils pour encadrer la manière et la fréquence à laquelle les processus sont mis en œuvre. Par conséquent, la Commission n'est pas en mesure de se prononcer, à ce moment-ci, sur l'efficacité des mécanismes mis en œuvre et la recommandation est donc maintenue. Un nouveau suivi est attendu d'ici le **30 octobre 2023**.

Advenant que vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Corinne Côté.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Pierre-Luc Ménard, directeur des études